



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2024

Lundi 11 mars 2024 à 10h30, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 23/02/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

### **Étaient présents : 13**

**Représentants de l'État** : M. Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire, Mme CANIVET, Conseillère théâtre, cirque et arts de la rue DRAC des Pays de la Loire, Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée.

**Représentants de la Ville d'Angers** : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire), Mme Pascale MITONNEAU, Vice-présidente, Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale, M. Laurent VIEU, Conseiller municipal, M. Maxence HENRY, Adjoint, M. Grégoire LAINÉ, Conseiller municipal, M. Benoît PILET, Adjoint, M. Stéphane LEFLOCH, Conseiller municipal suppléant. Mme Brigitte LIVENAIS, personnalité qualifiée.

**Représentant du personnel** : Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

### **Autres participants : 8**

M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures, patrimoines et créations de la Ville d'Angers, Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale, Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe Cndc. Pour Le Quai CDN : M. Marcial DI FONZO BO, Directeur, M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué, M. Matthias POULIE, Administrateur, M. Jérôme MARPEAU, directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

### **Absents ayant donné pouvoir : 1**

M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique DGCA, membre titulaire représentant de l'État.

**Autres absents excusés** : personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angers (nomination en cours), personnalité qualifiée nommée par l'État (nomination en cours), M. Alexandre THÉBAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, M. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de membres présents ou représentés : 14    Nombre de voix : 14**

Objet : Budget 2024 – Budget supplémentaire – BS

Référence : DEL-2024-05

**Rapporteur** : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur,

### **EXPOSE :**

Par délibération en date du 5 décembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif de l'EPCC Le Quai - CDN pour l'exercice 2024. Les dépenses, et les recettes de fonctionnement inscrites sur ce budget prévisionnel s'élèvent à 6 959 609 €, les dépenses et recettes d'investissement à 162 000 €.

L'affectation des résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement et investissement ayant été approuvée par le Conseil d'administration lors de la délibération DEL-2024-03 du 11 mars 2024, il est proposé d'inscrire ces sommes dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Il est rappelé que le budget de l'année 2024 connaîtra encore des modifications.

La programmation du second semestre est en cours de conception et donnera lieu à des ajustements budgétaires lors du prochain Conseil d'administration. Toutefois nous pouvons d'ores et déjà intégrer une partie de l'excédent en vue de la production de la prochaine production de Marcial Di Fonzo Bo, Villa Dolorosa, qui sera créée en octobre au Quai. C'est pourquoi la majeure partie de ce budget supplémentaire concerne des dépenses de salaires, pour environ 167.600 euros.

Par ailleurs, nous profitons de cet excédent important pour nous mettre en conformité à la demande du Service de gestion comptable d'Angers dont nous dépendons, au regard du provisionnement des éléments de rémunération des permanents, tels que congés payés, CET, modulations. Nous avons décidé de provisionner 80.000 euros afin de pouvoir faire face sans accroc à d'éventuels départs de personnels permanents. Cette somme de 80.000 euros correspond à 20% de 391.000 euros, montant de la totalité des éléments de rémunérations concernés.

De plus, nous formons une seconde provision, d'un montant de 30.000 euros, correspondant à la couverture de risques possibles dû à quelques dossiers en cours, dont certains pourraient s'avérer litigieux, mais qui restent sans gravité néanmoins.

Enfin, outre le don de 1.000 euros affecté au Secours Populaire Français du Maine-et-Loire comme vu précédemment, nous virons à la section d'investissement 100.000 euros, comme il l'a été décidé lors de l'affectation du résultat.

Concernant le budget d'investissement, en plus du report du solde du budget 2023, principalement affecté à du matériel scénique, nous avons également ajouté le bénéfice d'une subvention d'investissement de la Région dans le cadre de l'appel à projet ECRIN, tourné vers les questions d'inclusion des établissements culturels, d'un montant de 10.000 euros, et dont l'objet est l'achat d'un dispositif de surtitrage pour permettre aux spectateurs sourds et malentendants de pouvoir suivre certains spectacles. Nous avons donc inscrit en recettes de d'investissement 10.000 euros, et 26.000 euros en dépenses au regard des premiers devis concernant ce type de matériel.

Enfin, nous avons inscrit le montant de 7.200 euros en compte 275 en vue de pouvoir verser la caution due au bailleur nous louant le hangar dont le Conseil d'administration a approuvé le bail lors de la dernière séance.

Je vous invite donc à examiner le budget supplémentaire détaillé ci-dessous :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

023 : Virement à la section investissement	100 000.00 €
64110 : Salaires	88 000.00 €
6414 : Indemnités et avantages divers	22 000.00 €
6451 : Charges sociales	57 646.10 €
6713 : Dons et libéralités	1 000.00 €
6865 : Dotations aux prov. pour risques et charges	30 000.00 €
6865 : Dotations aux prov. pour charges exceptionnelle	<u>80 000.00 €</u>

**TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 378 646.10 €**

### Recettes

002 : Résultat d'exploitation reporté 378 646.10 €

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 378 646.10 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

2154 : Matériel et outillage	172 224.13 €
2182 : Matériel de transport	50 000.00 €
275 : Dépôts et cautionnements versés	<u>7 200.00 €</u>

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 229 424.13 €**

### Recettes

001 : Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	119 424.13 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €
1312 : Subvention ECRIN région Pays de la Loire	<u>10 000.00 €</u>

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 229 424.13 €**

Ce budget supplémentaire s'équilibre donc de la façon suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement reporté 2023		378 646.11 €
Inscriptions nouvelles	278 646.11 €	0.00 €
Opérations d'ordre	100 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>378 646.11 €</b>	<b>378 646.11 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement reporté 2023		119 424.13 €
Restes à réaliser 2023	0.00 €	
Inscriptions nouvelles	229 424.13 €	10 000.00 €
Opérations d'ordre		100 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>229 424.13 €</b>	<b>229 424.13 €</b>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1612-12, et L1431-7, R.2221-50 à 51, et R.221-92 ;*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux notamment son article 1112 ;*

*Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;*

*Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17, et par délibération DELIB 2018-09 votée en date du 4 décembre 2018,*

*Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 5 décembre 2023,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le Budget Supplémentaire comme ci-dessus.

Le Président,  
Nicolas DUFETEL

